

La formation à Enedis n'est pas qu'un outil à la main des managers pour vous permettre d'occuper votre emploi ou développer vos compétences. C'est aussi un levier formidable pour prendre la main sur votre parcours professionnel. FO Energie, signataire de l'accord et de l'avenant relatifs à la formation professionnelle à Enedis, vous en dit plus. Aujourd'hui : le Compte Personnel de Formation.

Pourquoi ?

Le CPF vous permet d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de votre vie professionnelle. Vous pouvez l'utiliser pour suivre des actions de formation professionnelle figurant sur le site www.moncompteformation.gouv.fr.

Principes généraux :

- “ Chaque salarié(e) dispose, [sur le site officiel](#), d'un espace personnel sécurisé où vous pouvez consulter le solde de votre compte, les formations éligibles, etc...
- “ Vous l'utilisez de votre propre initiative.
- “ Le CPF permet de financer une formation amenant à un titre, un diplôme ou une certification professionnelle, une validation des acquis de l'expérience (VAE), un bilan de compétences, permis de conduire, création d'entreprise...
- “ Votre CPF est alimenté automatiquement de 500 euros par an*, avec un plafond de 5 000 euros.
- “ Il sert à financer votre Projet de transition professionnelle –PTP.

Comment l'utiliser ?

Vous choisissez votre formation, l'organisme de formation, les modalités...

- ⇒ Si vous réalisez votre formation **hors temps de travail**, vous n'avez pas besoin de l'accord de votre manager.
- ⇒ Lorsqu'elle est suivie **en tout ou partie pendant le temps de travail**, vous devez demander une autorisation d'absence. Votre rémunération est maintenue pendant les heures consacrées à la formation.



- Si la formation dure 6 mois ou plus, vous devez avertir au moins 120 jours avant le début de la formation
- Si elle dure moins de 6 mois, vous devez avertir au moins 60 jours avant le début de la formation. L'employeur a 30 jours pour répondre (pas de réponse = acceptation de la demande d'absence).



Votre CPF ne doit absolument pas servir à suivre une formation visant l'adaptation à votre poste de travail (ex : arrivée d'un nouvel outil informatique), ni l'évolution ou le maintien dans l'emploi (ex : formations habilitantes) : les formations de la DFP servent à cela.

* cas général. Pour connaître toutes les situations particulières (temps réduit, handicap, ...) [voir le site du gouvernement](#).

[Retrouvez l'actualité de FO à Enedis sur notre page Intranet.](#)

FO Énergie sur les réseaux sociaux
(Linkedin, Facebook, Instagram, Thread...)



Notion de co-investissement

Vous avez un projet professionnel pouvant intéresser l'entreprise ? vous voulez préparer votre avenir et vous former sur votre temps de travail ? L'accord Enedis prévoit une utilisation spécifique de votre CPF dans le cadre d'un co-investissement : vous utilisez votre CPF et vous vous formez sur votre temps de travail.

Sans validation managériale	Avec validation managériale
Systématiquement acceptée	Votre manager examine votre demande de formation et donne ou non son accord en fonction des besoins de l'entreprise, de la cohérence avec votre classement et des contraintes d'organisation du travail. En cas de refus, il doit y avoir un échange et vous gardez la possibilité de refaire une demande pour la même formation.
Enrichir vos compétences transverses, être plus à l'aise dans votre emploi	Diversifier votre expérience professionnelle, changer de métier, de famille professionnelle (hors reconversion nécessitée par une réorganisation)
Formation réalisée sur le temps de travail Avoir suffisamment d'heures sur votre CPF	Formation réalisée sur le temps de travail Si vous n'avez pas assez d'heures sur votre CPF, l'entreprise complète le reste à charge
21 heures de formation maximum par an. Les heures peuvent être fractionnées	Formation longue
Avertir votre manager au moins 60 jours avant le début de la formation. Votre manager a 30 jours pour vous répondre s'il souhaite que vous décaliez la date de début. Report de 4 mois maximum.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si la formation dure 6 mois ou plus, vous devez avertir au moins 120 jours avant le début de la formation ▪ Si elle dure moins de 6 mois, vous devrez avertir au moins 60 jours avant le début de la formation
Exemples de formations : <ul style="list-style-type: none"> - TOSA Excel ou Word - Microsoft Office Power Point - Formation au métier de coach professionnel - Gérer son stress - Perfectionnement en orthographe et expression écrite - Certificat Voltaire - Anglais usuel et professionnel - Test TOEIC - Anglais formation individuelle - Certificat Linguaskill from Cambridge 	<p>Liste des formations acceptées : cliquez ici pour ouvrir le fichier.</p> <p>Si la formation que vous souhaitez faire n'est pas sur cette liste, vous pouvez en faire la demande si cela vous permet de vous orienter vers un métier porteur d'avenir pour Enedis.</p>



Ces formations n'entraînent pas de reclassement ou de changement d'emploi. Ce ne sont pas des formations promotionnelles. Le co-investissement vous permet de prendre la main sur votre parcours.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#) ou contactez votre représentant local FO.